

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 16/2026

L'an deux mil vingt-six

Le **11 du mois d'avril** Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/04/2026

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, GIGNOUX Pascal, GOUDY Martine, AUPETIT Karine, BRAY Kevin, CRESPO-FARGES Cédric, DUBOIS Maëva, GRUWÉ Marion, JEAN Laetitia, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, LEFEBVRE Xavier, MUCHERON Laurence, PEYTOUR Bruno.

PROCURATION : BARRY Alain à GOUDY Martine et JAMAIN Thomas à GRUWÉ Marion.

ABSENTS : -

SECRETAIRE DE SEANCE : GIGNOUX Pascal.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 2

Votants : 15

OBJET : INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu les articles L2123-20 à L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de 2 adjoints ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **Fixe** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

FONCTION	TAUX RETENU %	MONTANT BRUT MENSUEL
Maire	35%	1 438.68 €
1 ^{er} adjoint	9%	369.95 €
2 ^{ème} adjoint	8%	328.84 €
Conseiller (indemnité ponctuel)	3%	123.32 €
	TOTAL	2 260.79 €

➤ **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget communal.

Les versements des indemnités seront mensualisés

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du conseil municipal
Le Maire,
Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU*